Pôle Enfance, Jeunesse, Education

Service scolaire

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS SCOLAIRES POUR LES ENFANTS NES EN 2024

Du mardi 1er décembre 2026 au samedi 20 février 2027

Information : « La loi pour une École de la confiance promulguée au Journal Officiel le 28 juillet 2019 abaisse l'instruction obligatoire à l'âge de 3 ans »

L'inscription scolaire en petite section peut s'effectuer de la manière suivante :

- En Mairie, sur rendez-vous à l'accueil unique, munis des documents **originaux** cités ci-dessous
- Par courriel à l'adresse suivante : accueil.unique@ormesson.fr en y joignant les documents scannés sous format PDF et en stipulant dans l'objet de votre email : **INSCRIPTION SCOLAIRE**

Pièces à fournir (originaux) :

- Carnet de santé de l'enfant à jour des vaccins (pages des vaccins et maladies)
- Livret de famille (copie intégrale parents et enfants) ou extrait d'acte de naissance de l'enfant avec filiation datant de moins de trois mois
- 2 Justificatifs de domicile de moins de 3 mois : quittance de loyer, facture d'eau, attestation d'assurance habitation (la taxe foncière et les factures de téléphone ne sont pas admises)
- Avis d'imposition 2026 sur les revenus 2025, pour le calcul de votre quotient familial
- Complétude de la fiche de renseignement

Pour les parents séparés ou divorcés :

- Jugement de divorce ou convention de garde

Pour les personnes hébergées :

- Courrier de l'hébergeant accompagné de la photocopie de sa pièce d'identité et de deux justificatifs de domicile différents datant de moins de 3 mois (quittance EDF, quittance de loyer, facture d'eau, attestation d'assurance habitation) et pour l'hébergé, attestation de sécurité sociale et notification de la caisse d'allocations familiales à la nouvelle adresse.

AUCUN DOSSIER NE SERA PRIS EN COMPTE S'IL N'EST PAS COMPLET